



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 64<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

*Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012*

---

*Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire*

CSP28/22 (Fr.)

6 août 2012

ORIGINAL : ANGLAIS

### **EXCÉDENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES IPSAS EN 2010**

#### **Introduction**

1. La 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine (CSP), dans la résolution CSP27.R18, a décidé d'adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour enregistrer et notifier les activités financières de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) à compter de l'exercice biennal 2010-2011. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'OPS est passée des normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) aux normes IPSAS. Le premier rapport financier vérifié dans le cadre des Normes IPSAS, correspondant à l'année 2010, a été présenté à la 149<sup>e</sup> session du Comité exécutif en juin 2011.

#### **Antécédents**

2. Dans le cadre des impératifs pour la transition vers les normes IPSAS, le bilan d'ouverture (état de la situation financière) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a été ajusté afin de fournir des informations complètes sur les actifs et passifs administrés par l'Organisation. Les ajustements apportés au bilan ont été enregistrés dans le solde des fonds auxquels ils se rapportent.

3. Les ajustements relatifs au Budget ordinaire de l'OPS ont été reflétés dans le compte d'excédent des normes IPSAS, qui fait partie du solde des fonds du Budget ordinaire. Les ajustements consistaient en la reconnaissance des comptes créditeurs pour les contributions fixées, l'estimation et la reconnaissance des terrains et immeubles, les résultats de la valeur vénale accumulée du portefeuille d'investissement et les intérêts cumulés sur les investissements. Toutefois, les ajustements ne sont pas tous des postes de caisse pouvant être utilisés par l'Organisation. Les postes de caisse incluent les ajustements pour la reconnaissance des comptes créditeurs pour les contributions fixées et les intérêts cumulés sur les investissements, qui sont le résultat direct des crédits budgétaires non employés.

4. Bien qu'il n'y ait pas de réglementation financière spécifique pour la disposition d'un excédent ponctuel, la Réglementation financière 4.4 stipule que :

Any balance of the Regular Budget appropriation not committed by the end of the *current* budgetary period, shall be used to replenish the Working Capital Fund to its authorized level, after which any balance will be available for subsequent use in accordance with the resolutions adopted by the Conference or Directing Council.<sup>1</sup>

5. Suite à l'établissement des soldes d'ouverture dans le cadre des normes IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Organisation a enregistré des recettes précédemment non déclarées provenant de contributions fixées de \$32.400.733,<sup>2</sup> et un intérêt cumulé sur les investissements de \$1.480.951, pour un total de \$33.881.684 dans le compte d'excédent des normes IPSAS. Ces ressources, qui concernent des périodes budgétaires antérieures, ont été reçues en totalité, ce qui signifie que les créances sous-jacentes ont été entièrement collectées. En outre, étant donné que ces ressources se rapportent à des périodes budgétaires antérieures à l'exercice biennal 2010-2011, le Directeur peut proposer la disposition de ces fonds pour des activités spécifiques de l'Organisation.

### **Proposition**

6. Tout comme l'excédent généré à la fin de l'exercice biennal 2006-2007, actuellement mis en œuvre par le mécanisme de compte de réserve de l'OPS, l'excédent des normes IPSAS 2010 de \$33,9 millions offre à l'Organisation une occasion unique d'investir dans son avenir en garantissant les fonds nécessaires pour des initiatives stratégiques et administratives à plus long terme, plus coûteuses, qui sinon sont difficiles à financer dans le cadre de l'exercice budgétaire biennal typique.

7. Un investissement est proposé dans les domaines suivants :

a) *Système d'information pour la gestion (PMIS par ses sigles en anglais) du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) – \$9.000.000* : cette proposition permettrait d'éliminer la part de l'occupation des postes prévue dans le Programme et Budget 2012-2013 pour le projet de PMIS. La proposition d'utiliser les fonds excédentaires plutôt que d'évaluer l'occupation des postes présente l'avantage supplémentaire de restituer les rares fonds du budget ordinaire aux activités autres

---

<sup>1</sup> La réglementation financière n'existe qu'en anglais ou espagnol. Ci-contre, une traduction non officielle : Tout solde des affectations budgétaires non allouées à la fin de la période budgétaire *en cours* sera utilisé pour reconstituer le Fonds de roulement à son niveau autorisé, après quoi tout solde pourra être utilisé conformément aux résolutions adoptées par la Conférence ou le Conseil directeur.

<sup>2</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

- que celles des postes à durée déterminée en accord avec les préoccupations exprimées par les États Membres pendant les discussions sur le budget de 2012-2013.
- b) *Assurance maladie après la cessation de service (ASHI par ses sigles en anglais) – \$10.000.000* : outre la reconnaissance d'un excédent, le passage aux normes IPSAS a également créé un passif à long terme reconnu lié aux frais d'assurance maladie des retraités. Ce passif, comme mentionné dans le document sur les normes IPSAS CD51/INF/6-A, se situe entre \$250 et \$275 millions. La pratique courante pour ce type de passifs permet un financement sur une période de 30 à 40 ans.
- c) *Réserve pour le Fonds directeur d'investissement (MCIF par ses sigles en anglais) – \$8.000.000* : le MCIF est financé uniquement à partir de l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget ordinaire à la fin d'un exercice biennal donné, limité à \$2 millions, avec une option de \$2 millions supplémentaires soumis à l'approbation de l'Organe directeur. La proposition vise à fournir un garde-fou au cas où un excédent de recettes sur les dépenses du Budget ordinaire ne matérialise aucun exercice biennal donné. Le prélèvement serait le même : jusqu'à \$2 millions avec une option de \$2 millions supplémentaires soumis à l'approbation des Organes directeurs. Parallèlement, une reformulation du mécanisme de Fonds directeur d'investissement est soumise à la 150<sup>e</sup> session du Comité exécutif pour permettre des possibilités d'investissement stratégique dans l'immobilier.
- d) *Fonds spécial pour la promotion de la santé – \$1.000.000* : le Fonds spécial pour la promotion de la santé de l'Organisation est utilisé par le Directeur pour des initiatives de santé publique spéciales et ponctuelles au cours d'un exercice biennal qui généralement ne relèvent d'aucun organe de gestion. Cela peut inclure, par exemple, la Journée mondiale de la santé, la Semaine mondiale de la vaccination, le Forum des partenaires pour l'action sur les maladies non transmissibles. Cette proposition va dans le sens de la Résolution CD19.R33 (1969), qui autorise le Directeur du BSP à proposer des transferts supplémentaires au Fonds spécial pour la promotion de la santé provenant de tout excédent pouvant survenir dans un exercice biennal donné. Cet investissement peut garantir un niveau de financement modeste pour les activités stratégiques de promotion de la santé jusqu'à ce que des ressources supplémentaires puissent être identifiées pour reconstituer le Fonds.
- e) *Fonds d'urgence pour les épidémies – \$1.000.000* : le Fonds d'urgence pour les épidémies sera utilisé comme un fonds autorenouvelable pour avancer de l'argent aux pays touchés par une flambée épidémique ou une urgence de santé publique. Les fonds avancés seraient recouverts par des appels et autres formes de contributions volontaires reçus en réponse à une situation d'urgence. Cette

initiative cadre bien avec le Fonds de réserve pour les flambées épidémiques prévu dans la réforme de l'OMS (document de référence EB130/5 Add.6).

- f) *Plan quinquennal pour la sécurité sanitaire des aliments* – \$ 500.000 : en 2005, le gouvernement d'Argentine a remboursé sa dette à l'Organisation d'un peu plus de \$500.000 correspondant à des arriérés de cotisation pour le fonctionnement de l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ). Toutefois, le Règlement financier de l'OPS exigeait que les fonds soient classés comme des recettes diverses, ce qui permet de financer le Budget ordinaire approuvé pour l'actuel exercice biennal, et de ce fait ils ne pouvaient pas être utilisés comme financement supplémentaire pour les activités de sécurité sanitaire des aliments à ce moment. Cette proposition vise à restituer une somme similaire à la dette remboursée pouvant être utilisée pour les initiatives de sécurité sanitaire des aliments.
- g) *Réserve* – \$4.381.684 : bien qu'il existe de nombreuses occasions d'investir, on considère qu'une gestion prudente des ressources consiste à garder en réserve une somme modeste de fonds excédentaires non alloués pour prendre en charge les initiatives administratives et/ou stratégiques imprévues. Les propositions futures pour l'utilisation de cette réserve peuvent également inclure une augmentation de l'un ou l'autre des points énoncés ci-dessus, si nécessaire.

### **Conclusion**

8. Conformément au Règlement financier 4.4, la Conférence sanitaire panaméricaine doit décider de l'affectation de l'excédent ponctuel de \$33.881.684 suite à l'adoption des normes IPSAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **Mesures à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine**

9. La Conférence est priée d'examiner les informations contenues dans le présent document et à envisager d'adopter la résolution proposée à l'annexe A.

Annexes



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 64<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

*Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012*

---

CSP28/22 (Fr.)  
Annexe A  
ORIGINAL : ANGLAIS

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### **UTILISATION DE L'EXCÉDENT RÉSULTANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES IPSAS EN 2010**

##### *La 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,*

Ayant examiné le document sur la proposition d'utilisation de l'excédent résultant de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2010 (document CSP28/22),

#### ***DÉCIDE :***

1. D'approuver les critères utilisés pour identifier les projets proposés à financer à partir de l'excédent résultant de la mise en œuvre des normes IPSAS en 2010.
2. D'approuver, avec effet immédiat, l'investissement de l'excédent des normes IPSAS 2010 dans les domaines suivants, tels que présentés dans le document CSP28/22 :
  - a) Système d'information pour la gestion du BSP – \$ 9.000.000 ;
  - b) provision pour l'Assurance maladie après la cession de service – \$10.000.000 ;
  - c) réserve pour le Fonds directeur d'investissement – \$ 8.000.000 (dont \$ 1.000.000 pour la création du Sous-fonds stratégique autorenouvelable pour l'immobilier) ;
  - d) augmentation du Fonds spécial pour la Promotion de la Santé – \$ 1.000.000 ;

- e) création du Fonds d'urgence pour les épidémies – \$ 1.000.000 ;
  - f) plan quinquennal pour la sécurité sanitaire des aliments – \$ 500.000 ;
  - g) fonds de réserve –\$ 4.381.684.
3. De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de suivre et d'approuver toutes les soumissions et resoumissions futures de propositions à l'usage de ces fonds excédentaires.
4. De demander au Bureau de soumettre au Sous-comité du Programme, du Budget et de l'Administration, à des intervalles appropriés, un rapport de situation pour chacun des projets cités au paragraphe 2, avec une portée, un budget et un calendrier actualisés en vue d'un examen ultérieur par Comité exécutif



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CSP28/22 (Fr.)  
Annexe B

## Rapport sur les incidences financières et administratives qu'aura pour le Secrétariat le projet de résolution

<b>1. Point de l'ordre du jour : 5.5 : Excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS en 2010</b>
<b>2. Lien avec le programme et budget :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) <b>Objectif stratégique :</b> OS 1, 6, 9 et 16</li><li>b) <b>Résultat escompté :</b> RER 1.6; 1.7; 1.8; 1.9; 6.1; 9.1; 16.1; 16.2; 16.3; 16.4; 16.5; 16.6</li></ul>
<b>3. Incidences financières</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) <b>Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$ 10 000 près, activités et personnel compris)</b> La mise en œuvre de la Résolution n'a pas de coût supplémentaire en soi. Elle utilisera les fonds sur l'excédent identifié à cette fin de US \$33,9 millions.</li><li>b) <b>Coût estimatif pour l'exercice 2012-2013 (à US \$ 10 000 près, activités et personnel compris) :</b> Environ US \$23,5 millions de l'excédent devraient être mis en œuvre dans l'exercice biennal 2012-2013.</li><li>c) <b>Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ?</b> Aucun.</li></ul>
<b>4. Incidences administratives</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) <b>Indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées :</b> Tous les niveaux : régional, infrarégional et national.</li><li>b) <b>Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, en précisant les qualifications requises)</b> Le personnel en place dans tous les domaines de l'Organisation participera à la mise en œuvre de cette résolution.</li><li>c) <b>Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) :</b> La majeure partie de l'excédent sera utilisée au cours des quatre prochaines années (2012-2015).</li></ul>



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CSP28/22 (Fr.)

Annexe C

<b>FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR AUX MISSIONS DE L'ORGANISATION</b>
<b>1. Point de l'ordre du jour : 5.5 :</b> Excédent de la mise en œuvre des normes IPSAS en 2010
<b>2. Unité responsable :</b> Planification, budget et coordination des ressources/Programme et budget (PBR/PB)
<b>3. Fonctionnaire chargé de la préparation :</b> Roman Sotela, Chef d'unité, Planification et budget-programme, BSP
<b>4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :</b> Les institutions dans les domaines de la promotion de la santé, des urgences liées aux épidémies et de la sécurité sanitaire des aliments sont susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de certaines initiatives envisagées dans ce point.
<b>5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :</b> Ce point a des liens avec les sections B, E et H du Programme d'action sanitaire pour les Amériques.
<b>6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2008-2012 :</b> Trois initiatives du point de l'ordre du jour sont clairement liées aux Objectifs stratégiques 1, 6 et 9. Toutefois, en fonction des autres initiatives mises en œuvre par le Fonds spécial pour la promotion de la santé, il peut y avoir un lien avec tous les autres Objectifs stratégiques dans le Plan stratégiques (OS 1-14).
<b>7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :</b> La mise en œuvre du Compte de réserve et des projets connexes.
<b>8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question :</b> Aucune ressource supplémentaire, autre que les fonds excédentaires faisant l'objet de ce point, n'est nécessaire.